



Stage informatiques vacances

Par **jlepine**, le **27/06/2011 à 17:26**

Bonjour,
Je suis enseignant en maths
Et il m'est arrivé plusieurs fois, au long de ma carrière, d'animer des formations informatiques...
Ces formations peuvent-elles être comptabilisées dans mes trimestres ???
merci de la réponse

Par **mimi493**, le **27/06/2011 à 17:51**

Pendant les périodes de ces stages, vous êtes payé en tant qu'enseignant ?

Par **Cornil**, le **28/06/2011 à 16:32**

Bonsoir "jlepine"
De toute façon, puisqu'il s'agit de question de trimestres pour la retraite, on ne valide jamais que 4 trimestres par année civile.
Les rémunérations de ces emplois annexes peuvent servir, si contrat de droit privé ou contractuel de droit public (donc retraite SS) à améliorer seulement le calcul de la retraite dans le cadre de la recherche des 25 meilleures années de rémunération dans la carrière. Et pour les retraites complémentaires, fonctionnant en points, à générer des points supplémentaires.
Bon courage et bonne chance.

Par **jlepine**, le **28/06/2011 à 16:37**

ok merci beaucoup...
Jean Lépine

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **17:02**

[citation]De toute façon, puisqu'il s'agit de question de trimestres pour la retraite, on ne valide jamais que 4 trimestres par année civile. [/citation] oui, mais certains enseignants dans le privé ne sont pas payés pour les mois de vacances (juste 5 semaines de congés payés dans l'année, pas de salaires sur 10 mois étalés sur 12)

Par **Cornil**, le **28/06/2011** à **17:47**

MimirnLes 10 mois sur 12 valident de toute façon 4 trimestres, et largement!rnIl suffit de 7200€ dans l'année! rnVoir <http://vosdroits.service-public.fr/F1761.xhtml>